

**Rapport - Conseil du 13/01/2020****Objet** : Proposition de motion introduite par M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.Introduction  
-----

L'indifférence à ce qui se passe dans la rue ou dans le voisinage doit céder la place à l'engagement et au sens des responsabilités. La sécurité est une responsabilité partagée dans laquelle chaque citoyen joue un rôle. Les citoyens sont des partenaires importants en ce qui concerne la sécurité. Un Partenariat local de Prévention (ci-après : PLP) constitue un exemple de collaboration structurée possible entre la police locale et le citoyen dans un quartier ou voisinage déterminé.

Cette motion a notamment pour but de promouvoir le PLP et d'inciter les Bruxellois à démarrer cette collaboration avec la police locale. Cela contribue à plus de cohésion sociale, de contrôle et surtout plus de sécurité.

Proposition de motion pour la création et la promotion d'un Partenariat local de Prévention  
-----

Considérant que les autorités locales sont en première ligne pour promouvoir et encourager ces partenariats locaux de prévention;

Considérant la bonne volonté du Collège des Bourgmestre et Echevins pour créer un PLP quand il en reçoit une demande – par exemple d'un comité de quartier – la demande;

Considérant qu'il existe en ce moment 1.330 PLP reconnus en Belgique, dont 1.164 PLP pour citoyens et 166 PLP pour indépendants;

Considérant que 13 PLP sont présents dans la Région de Bruxelles-Capitale, dont 3 PLP pour indépendants ;

Considérant les expériences positives en Flandre et en Wallonie et récemment aussi dans les communes bruxelloises qui démontrent la plus-value de ces réseaux. La commune de Berchem-Sainte-Agathe, par exemple, compte déjà trois PLP actifs et dans le futur, deux PLP supplémentaires couvriront probablement deux autres zones;

Le Conseil décide :

- Que la Ville, après un appel public, lancera, à courte échéance, quelques projets-pilotes du PLP, dans différents quartiers bruxellois;
- Que la Ville se fixe comme objectif, de tendre vers un PLP dans chaque quartier bruxellois avant la fin de la législature actuelle;
- Que la Ville se concertera avec d'autres communes afin de créer un PLP dans les quartiers situés sur le territoire de plusieurs communes;
- Que la Ville organisera une campagne de sensibilisation afin d'informer les citoyens des avantages des Partenariats locaux de Prévention.

(s) Mathias Vanden Borre (N-VA)

Annexe: fiche d'information concernant les Partenariats locaux de Prévention

Annexes :

[Annexe FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

